



COBR*i*EUUX

Aout 2014 - 7

LA BRADERIE

La traditionnelle braderie se déroulera le **Dimanche 7 septembre**, de 8 h à 13 h.

ATTENTION : Cette année, celle ci se tiendra GRAND'RUE des 2 côtés, entre les n° 7 et 41. Il est interdit d'installer un stand en dehors de cette zone. Le conseil municipal prévoit que la braderie se déplacera si possible sur d'autres rues de la commune chaque année.

La traversée du village en venant de Genech se fera par la déviation rue de Convelin, et par la petite rue en venant de Cysoing/Bourghelles/Bachy.

Les véhicules stationneront face à la salle communale petite rue, et rue du Mazet. ATTENTION : Ne pas stationner sur les pistes cyclables rue du Haumont et route de Cysoing, sous peine de contravention.

INFORMATIONS COMMUNALES

- La Mairie sera exceptionnellement fermée le Samedi 16 Aout.
- La nouvelle communauté de communes (CCPC) a désormais son site internet : <http://www.pevelecarembault.fr>
- Nuisances des chiens errants : Suite à de nombreuses plaintes, nous constatons encore malheureusement les nuisances causées par des chiens errants, notamment le saccage des poubelles. Nous rappelons que les propriétaires de ces animaux sont civilement responsables et doivent faire cesser ces désagréments. La Mairie se réserve le droit de contacter la LPA.

REUNION SENIORS

Suite au sondage réalisé auprès des seniors de notre village, une réunion de restitution des résultats a été programmée le 10 juillet. Lors de cette réunion, il a été décidé d'une rencontre tous les quinze jours. Ces réunions auront pour but de créer des liens entre les habitants de Cobrieux, de passer un moment convivial et de prévoir des activités ou sorties communes.

La première rencontre est fixée au jeudi 4 septembre 2014 à 14h à l'ancienne salle communale. Pour cette "première" fois, il est prévu de boire un café ensemble, de jouer à des jeux de cartes et/ou de société (qui seront ramenés par les participants), d'exercer une activité manuelle (chacun ramène la sienne) ou tout simplement discuter.

Tous les habitants de Cobrieux sont invités à venir de façon à mettre en place des relations intergénérationnelles.

LA MISSION LOCALE PEVELE MELANTOIS CAREMBAULT

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez COBRIEUX et n'êtes plus scolarisé, la Mission Locale est là pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi, de formation et de création d'entreprise.

MISSION LOCALE PEVELE MELANTOIS CAREMBAULT

Antenne de Templeuve

Place du Général de Gaulle BP 23

Tél. : 03 20 84 28 30 - Fax. : 03 20 33 12 57

Email : contact@mlpmc.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Pour plus d'informations, retrouvez la Mission Locale sur www.missionlocale-pmc.fr

LA C.A.F COMMUNIQUE

L'Allocation de Rentrée Scolaire 2014

Tout savoir sur l'Allocation de rentrée scolaire

> Pour qui ?

Pour bénéficier de l'ARS, il faut avoir au moins la charge d'un enfant âgé de 6 à 18 ans écolier, étudiant ou apprenti. L'ARS peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 1996 et le 31 décembre 2008 inclus et pour chaque enfant né après le 31 décembre 2008 inscrit en cours préparatoire.

> Conditions de ressources

Les ressources du foyer de l'année 2012 ne doivent pas dépasser les plafonds suivants :

- 1 enfant à charge : 24 137 € - 2 enfants à charge : 29 707 € - 3 enfants à charge : 35 277 €
- Par enfant supplémentaire : 5 570 €

> Montant

- Enfant de 6 à moins de 11 ans : 362,63 € - Enfant de 11 à moins de 15 ans : 382,64 €
- Jeunes de 15 à 18 ans : 395,90 €

> Quand ?

Pour les **6 à 16 ans** nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2008, l'allocation de rentrée scolaire est versée directement et automatiquement sur le compte bancaire ou postal de l'allocataire. **L'allocataire n'a aucune démarche à effectuer. L'ARS sera versée à partir du mardi 19 août 2014.**

> Du nouveau pour les 16-18 ans

Pour les jeunes de 16 à 18 ans nés entre le 16 septembre 1996 et le 31 décembre 1998 inclus, il faut faire via internet une déclaration sur l'honneur de scolarité pour la rentrée 2014 sur caf.fr « mon compte » ou à partir de l'application mobile « Caf-mon compte ».

Remarque : ce nouveau dispositif ne concerne pas les apprentis, les étudiants salariés, les étudiants scolarisés à l'étranger. Pour eux, l'envoi du certificat de scolarité reste d'actualité.

> Les enfants qui entrent en CP

Pour les enfants **nés après le 31 décembre 2008**, une attestation précisant que l'enfant est inscrit en cours préparatoire doit être fournie après la rentrée des classes.